ANNEXE N° 3

Produits utilisés dans les arts plastiques importés par les artistes peintres agréés par le ministère chargé de la culture et par les écoles et institutions d'enseignement spécialisées dans les beaux arts agréées par le ministère de tutelle

N° du tarif	Désignation des produits
Ex 32-10	- Couleurs pour la peinture à l'huile et aquarelle - Couleurs aquarelles artificielles sous forme de « guache »
Ex 59-07	- Toiles appropriées pour peinture à l'huile
Ex 94-03	- Chevalets